

GUIDE DES PARENTS



SERVICE OFFERT PAR
LA MUNICIPALITÉ DE CHAMPLAIN

Table des matières

L'ÉQUIPE DU CAMP DE JOUR.....	4
Gestion du camp de jour	4
Équipe d'animation.....	4
LES ACTIVITÉS DU CAMP DE JOUR 2024.....	5
Procédures d'inscription	6
Complément d'information sur le camp de jour 2024.....	7
Date du camp de jour	7
Jours et heures d'ouverture.....	7
Consignes pour les arrivées et départs	7
Transmission d'informations	7
Tarification pour l'été.....	7
Remboursement frais de garde.....	8
Méthodes de paiement	8
Remboursement	Erreur ! Signet non défini.
Médication et problèmes de santé connus.....	8
Besoins particuliers	8
Matériel et Équipement requis.....	9
Annexe 1 - Code de vie.....	11
Annexe 2 - Engagements des parents.....	13
Annexe 3 - Autorisations des parents	14
Annexe 4 – Programme d'intégration des enfants ayant des besoins particuliers.....	16

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Chers parents, le moment est venu de procéder à l'inscription officielle de votre (vos) enfant(s) au camp de jour de la Municipalité de Champlain.

Vu la demande grandissante pour notre camp de jour, nous privilégierons les **familles résidentes de Champlain et celles dont la municipalité n'offre pas de service de camp.**

Le camp de jour est offert sur une base de **5 jours, soit du lundi au vendredi de 7h30 à 17h30.**

Pour l'inscription directement sur Qidigo:

- Vous devez sélectionner que les semaines où vous prévoyez que votre enfant sera présent.

Vous avez jusqu'au mardi 9 avril pour remplir le formulaire d'inscription.

Planifier l'intégration de votre enfant est un geste gagnant pour un été rempli de sourires et de rires!

La municipalité s'est dotée d'un programme visant à intégrer les jeunes ayant des besoins particuliers afin de favoriser leur participation aux activités et leur faire vivre une expérience de loisirs diversifiée dans le cadre du camp de jour (voir Annexe 4).

Vous croyez que votre enfant pourrait bénéficier de ce programme ?

S'il vous plaît, communiquez avec nous au 819-3166, dès le 13 mars. Il nous fera plaisir de discuter avec vous des besoins de votre enfant. Nous pourrions évaluer ensemble le niveau de soutien nécessaire pour lui permettre de passer un bel été au camp (interventions simples, poursuite du plan d'intervention scolaire ou CIUSSS, ajustement du ratio animateur/enfants, adaptation des locaux, de certaines activités ou en ajoutant la présence d'un accompagnateur, etc.)

Toute l'équipe est heureuse et excitée d'accueillir vos enfants pour la saison estivale qui arrive à grands pas!

Bon été à tous !

Pour information, contactez :



Ann-Josée Simard

Responsable des loisirs

Téléphone : 819-295-3166

Courriel : loisirs@municipalite.champlain.qc.ca



Loisirs Champlain

L'ÉQUIPE DU CAMP DE JOUR

Gestion du camp de jour

Ann-Josée Simard (Soya), responsable du service des loisirs de la municipalité de Champlain. Elle possède un baccalauréat en travail social et un certificat universitaire en psychologie. Son rôle sera de veiller au bon déroulement du camp de jour et d'accompagner les animateurs en cas de questions et/ou problèmes. Elle sera également l'intermédiaire entre les parents et les animateurs pour les communications diverses.

Laurie Patry (Coconut), coordination du camp de jour. Elle aura la responsabilité de soutenir et d'encadrer les animateurs dans la gestion des problèmes de comportements qui pourraient survenir. Laurie en sera à sa 6^e année avec nous! Elle connaît très bien le milieu et un grand nombre d'enfants de notre communauté. Elle étudie présentement comme enseignante en adaptation scolaire et effectue occasionnellement des remplacements au service de garde de l'école Champs et Marées et dans plusieurs autres écoles de Trois-Rivières. Elle anime aussi plusieurs activités de la programmation des loisirs de Champlain.

Équipe d'animation

Tous les animateurs possèdent et/ou auront suivi avant le début du camp la formation DAFA et la formation en secourisme RCR qui sont requises pour animer. Comme l'équipe n'est pas complète au moment d'écrire ces lignes, les animateurs concocteront une vidéo de présentation et nous vous la ferons parvenir via le groupe Facebook privé.

LES ACTIVITÉS DU CAMP DE JOUR 2024

Cette année, le camp de jour de la municipalité de Champlain sera sous le thème du monde de Mario!

Chaque jour, nous profiterons des installations municipales et scolaires afin de permettre aux enfants de profiter de l'extérieur et de faire le plein de soleil. Du parc au terrain de soccer, en passant par les jeux d'eaux et le parc-école, sans oublier les terrains de tennis, baseball, volley-ball, basket-ball et la bibliothèque, nous utiliserons nos infrastructures à leur plein potentiel!

Bricolages, ateliers culinaires et scientifiques, grands jeux, ateliers découvertes, sports, danse et invités spéciaux sont au programme. De plus, chaque semaine, nous aurons le plaisir d'accueillir des spécialistes de tous les horizons qui viendront nous transmettre leurs savoirs et passions.



Nous avons su en début d'année que la MRC Des Chenaux n'offrait malheureusement plus la subvention pour les voyages en autobus. Cette aide nous permettait d'offrir nos sorties sans frais supplémentaires sur le prix du camp. Pour cette année, nous avons donc décidé d'offrir plus d'activités spéciales directement au camp.

Nous profiterons de l'entièreté de notre budget pour faire venir à nous des invités spéciaux qui nous en mettront plein la vue.



Assurément encore cet été, les jeunes de Champlain feront le plein de rires et sourires au camp de jour de Champlain!



PROCÉDURES D'INSCRIPTION

Avant le 9 avril 2024 –

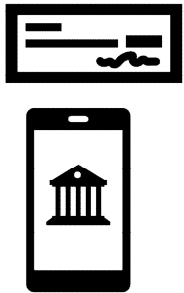
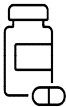
1. Choisissez vos semaines de camp.
2. Lisez le présent guide.
3. Remplissez le formulaire comme demandé dans le processus d'inscription.
4. Procédez à l'achat des semaines de camp via Qidigo.
5. Payez votre facture
 - a. Par débit préautorisé sur la plate-forme Qidigo avant le 25 juin 2024 en 1 ou 2 versements (1^e mai et 25 juin 2024).
 - b. Par chèque en 1 ou 2 versements
Libellé(s) au nom de la Municipalité de Champlain.

Remettre les chèques en personne au centre du Tricentenaire sur les heures d'ouverture ou dans la chute à documents au bureau municipal.

 - 1 seul versement : 1 chèque postdaté au 25 juin 2024.
 - 2 versements : 2 chèques postdatés au 1^e mai et au 25 juin 2024 en 2 versements égaux. (Remettre les 2 chèques au même moment.)
6. Assurez-vous de recevoir la confirmation par courriel de votre inscription.

COMPLÉMENT D'INFORMATION SUR LE CAMP DE JOUR 2024

DATE DU CAMP DE JOUR 	Le camp débutera le <u>mardi 25 juin</u> et se terminera le <u>vendredi 9 août 2024</u> (7 semaines) IMPORTANT : Le camp de jour sera <u>FERMÉ</u> le <u>lundi 24 juin</u> et le <u>lundi 1er juillet</u>. Prenez note qu'après le 9 août, il y aura un peu plus de deux semaines sans camp de jour avant le retour à l'école primaire, car la plupart de nos animateurs recommencent le CÉGEP plus tôt.
JOURS ET HEURES D'OUVERTURE	Du lundi au vendredi De 7h30 à 17h30 Soit 50 heures par semaine de camp de jour.
CONSIGNES POUR LES ARRIVÉES ET DÉPARTS	<u>Ouverture du camp à 7h 30</u> <u>Fermeture du camp à 17h30</u> De 7h30 à 9h00 et de 16h00 à 17h30, les enfants sont en grand groupe, généralement rassemblés au parc. Les activités en petits groupes débutent à 9h00 et se terminent à 16h00. Pendant cette période, les groupes sont répartis dans les différents locaux et plateaux. Avertissez toujours l'animateur ou le service des loisirs si vous ne pouvez respecter cet horaire. Prendre note que si vous déposez vos enfants au camp AVANT 7h30, les animateurs n'en ont <u>pas la responsabilité</u>.
TRANSMISSION D'INFORMATIONS	Suite à l'inscription de votre enfant, vous recevrez un lien pour faire partie du groupe Facebook privé du Camp d'été2024. Nous y déposerons les photos des activités et nous y ferons divers rappels et annonces.
TARIFICATION POUR L'ÉTÉ DES AJUSTEMENTS S'APPLIQUERONT AUTOMATIQUEMENT SUR VOTRE FACTURE : -MAXIMUM PAR ENFANT -RABAIS POUR LE 2^E ET 3^E ENFANT -MONTANT NON RÉSIDENT	ENFANTS RÉSIDENTS DE CHAMPLAIN 80\$ PAR SEMAINE 325\$ maximum pour le 1^e enfant inscrit 300\$ maximum pour le 2^e enfant inscrit 275\$ maximum pour le 3^e enfant inscrit ENFANT NON-RÉSIDENT DE CHAMPLAIN dont la municipalité n'offre pas le service de camp de jour : 125\$ PAR SEMAINE 500\$ maximum pour le 1^e enfant inscrit 475\$ maximum pour le 2^e enfant inscrit 450\$ maximum pour le 3^e enfant inscrit

REMBOURSEMENT FRAIS DE GARDE	Les frais de camp de jour sont admissibles au crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants pouvant aller jusqu'à 75% du montant payé selon votre revenu familial annuel. Un relevé pour fins d'impôts sera disponible <u>directement sur la plate-forme Qidigo en début d'année 2025</u>. Notez qu'aucun reçu ne sera envoyé par la poste.
DEUX MÉTHODES DE PAIEMENT 	Débit préautorisé via la plate-forme Qidigo : En un ou 2 versements, au plus tard, le 25 juin 2024. OU Par chèque en 1 ou 2 versements - <u>Libellé(s) au nom de la Municipalité de Champlain</u>. - Remettre les chèques <u>en personne</u> au centre du Tricentenaire sur les heures d'ouverture ou dans la <u>chute à documents</u> au bureau municipal. - 1 seul versement - 1 chèque postdaté au 25 juin 2024. - 2 versements - 2 chèques postdatés au 1^e mai 2024 et au 25 juin 2024 en <u>2 versements égaux</u>. (Remettre les 2 chèques au même moment.)
MÉDICATION ET PROBLÈMES DE SANTÉ CONNUS 	• Remplir l'espace du formulaire concernant la médication et l'état de santé de votre enfant. • Il est de votre responsabilité d'aviser rapidement la responsable des loisirs si un changement survient quant à l'état de santé ou à la médication de votre enfant avant ou pendant la saison estivale (changement de posologie, retrait, ajout, etc.). • Allergies sévères : si votre enfant possède un auto-injecteur, il doit obligatoirement l'avoir en sa possession pour participer au camp. Dans le cas contraire, nous ne pourrions l'accueillir pour la journée.
BESOINS PARTICULIERS	Si vous croyez que votre enfant pourrait bénéficier d'une ou de plusieurs adaptations afin de mieux s'intégrer au camp, nous vous invitons à lire l'annexe 4 concernant notre programme d'intégration des enfants ayant des besoins particuliers. N'hésitez pas à communiquer rapidement avec nous afin que nous puissions évaluer ensemble ses besoins.

MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENT REQUIS

Votre enfant aura quotidiennement besoin de ces articles afin d'optimiser sa participation aux diverses activités. Nous recommandons donc de les laisser au camp pour toute la durée de l'été, dans la mesure du possible.

L'équipe d'animation n'est pas responsable des objets perdus ou endommagés.



Tous les articles doivent être identifiés au nom de votre enfant.

Interdiction d'apporter du matériel qui n'est pas inscrit dans cette liste sauf avec une autorisation spéciale du service des loisirs.

- 1 coffre à crayons comprenant :
 - 2 crayons de plomb
 - Crayons de couleur en bois
 - Crayons de feutre
 - 1 taille-crayons
 - 1 gomme à effacer
 - 2 bâtons de colle
 - 1 ruban adhésif
 - 1 paire de ciseaux
- Un sac à dos ou un sac réutilisable contenant :
 - Crème solaire
 - Espadrilles de sport
 - Maillot de bain
 - Sandales
 - Un autre sac réutilisable pour mettre les choses mouillées (maillot, serviettes)
 - Vêtements chauds
 - Imperméable/parapluie
 - Bottes d'eau
 - Vêtements de rechange
 - Chapeau ou casquette

Repas

- Gourde d'eau remplie à l'arrivée
- Boîte à lunch incluant 1 dîner et 2 collations.
Prévoir des «icepacks » pour conserver les lunchs au froid ou un thermos pour conserver les repas au chaud.
Les enfants n'ont pas accès à un micro-ondes.
Jouer dehors, ça creuse l'appétit! Veillez à ajuster le contenu de la boîte à lunch en fonction de la dépense énergétique de votre enfant.

ANNEXES

Vous trouverez aux pages suivantes

*le «Code de vie», l'«Engagements des parents», l'«Autorisations des parents» et le
« Programme d'intégration pour les enfants ayant des besoins particuliers ».*

ANNEXE 1 - CODE DE VIE

Afin d'assurer un climat propice au plaisir et au développement de l'enfant, il est important d'établir un **code de vie** permettant d'encadrer les comportements des enfants. Même si le camp de jour doit être un endroit de divertissement, tous les enfants doivent respecter un code de vie commun. Si un enfant ne respecte pas ce code de vie, en fonction de la gravité du geste et de la fréquence des interventions, le non-respect de ce code pourrait amener à des mesures disciplinaires allant jusqu'à l'expulsion du camp de jour.

RÈGLEMENTS

Langage : En tout temps, les enfants doivent faire preuve de politesse et de respect envers les autres enfants et le personnel du camp de jour.

Comportements : Les enfants doivent adopter un comportement respectueux envers l'équipe d'animation et les autres enfants. Les gestes de violence ou d'intimidation ne seront en aucun cas tolérés et entraîneront des conséquences immédiates. Les enfants doivent également faire attention au matériel prêté par le camp de jour.

Objets dangereux : Les enfants ne peuvent apporter aucun objet dangereux.

Objets personnels : Il est interdit d'apporter des objets personnels de la maison sans l'autorisation de l'animateur.

Tenue vestimentaire : Les enfants doivent porter des vêtements adaptés aux activités proposées et à la température extérieure (en fonction de la programmation établie) en plus d'apporter tous les articles obligatoires présentés dans le Guide des parents.

Boîte à lunch : Il est interdit de partager le contenu des boîtes à lunch avec les autres enfants.

Vélo : Il est interdit d'utiliser son vélo sur les heures du camp de jour.

Participation : Il est obligatoire de participer aux activités proposées par le camp de jour.

Code de vie (suite)

NIVEAUX D'INTERVENTION

En cas de non-respect des règlements établis dans le code de vie du camp de jour présenté à la page précédente, l'équipe d'animation se réserve le droit de procéder à ces quatre niveaux d'intervention, c'est-à-dire :

Niveau 1 : L'animateur intervient auprès de l'enfant afin de corriger le geste qui ne respecte pas le code de vie. Au besoin, la coordonnatrice ou la gestionnaire peut intervenir pour résoudre la situation et appliquer les conséquences requises.

Niveau 2 : Si les gestes qui vont à l'encontre du code de vie se poursuivent malgré les avertissements, la coordonnatrice ou la gestionnaire contactera les parents afin de discuter de la problématique par téléphone et mettre en place des stratégies favorisant l'intégration du jeune.

Niveau 3 : Si les gestes se répètent malgré la discussion téléphonique avec les parents, une suspension d'une journée sera imposée à l'enfant.

Niveau 4 : Si les gestes se poursuivent après la suspension d'une journée, l'enfant sera retiré du camp de jour pour une durée déterminée par la coordonnatrice ou la gestionnaire. Notez qu'il est possible que l'enfant soit retiré du camp de jour jusqu'à la fin de l'été si les comportements qui vont à l'encontre du code de vie justifient une expulsion complète. Dans tous les cas, aucun remboursement ne sera émis.

Notez : Notre camp de jour prône la « réparation » d'un geste négatif par l'application d'un geste positif, nous demanderons à votre enfant de « réparer » une situation jugée fautive en appliquant un geste positif, par exemple en apportant de l'aide à un ami, en rédigeant une lettre d'excuses, en ramassant un dégat, etc.

Pour une infraction jugée grave (par exemple des coups portés contre une autre personne), les parents seront immédiatement contactés par la coordonnatrice ou la gestionnaire. La conséquence sera déterminée en fonction de la gravité du geste posé.



Je comprends les règlements établis, les ai expliqués à mon (mes) enfant(s) et nous nous engageons à accepter les mesures qui seraient prises selon le niveau d'intervention établi par le personnel du camp de jour si mon (mes) enfant(s) contrevient (ent) au présent code de vie.

ANNEXE 2 - ENGAGEMENTS DES PARENTS

ÉTAT DE SANTÉ

- ☒ Je m'engage à avertir la gestionnaire du camp de jour si l'état de santé de l'enfant déclaré dans le formulaire d'inscription change. Cette dernière s'assurera de faire le suivi approprié auprès de l'animateur de mon enfant.
- ☒ Je m'engage à avertir la gestionnaire du camp de jour si la médication indiquée sur le formulaire d'inscription change au cours de l'été (médicament, posologie, fréquence, etc.).
- ☒ Au moment de déposer mon enfant le matin, je m'engage à avertir son animateur si des médicaments lui ont été administrés dernièrement (ex. : sirop contre la toux, acétaminophène, antiémétique, antihistaminique, anti-inflammatoire, antibiotique en crème, etc.) en lui mentionnant l'heure de la prise de ces médicaments ainsi que les symptômes qui ont nécessité la prise de ces médicaments. Si vous connaissez des effets secondaires à la prise de ce médicament (ex. : fatigue, nausée, etc.), veuillez les indiquer.

COMPORTEMENT

- ☒ Je m'engage à collaborer et transmettre toute information pertinente à la gestionnaire du camp quant à des stratégies, interventions, adaptations pouvant favoriser l'intégration de mon enfant à la vie de camp.

ARRIVÉE ET DÉPART

- ☒ Je m'engage à venir conduire mon enfant à son animateur au plus tôt à 7h30 et à venir le chercher avant 17h30.
- ☒ Je m'engage à contacter le camp de jour, même sur les heures de fermeture, soit par téléphone, par courriel ou Messenger, le plus rapidement possible lorsque mon enfant sera absent du camp de jour. Si je connais les dates d'absence à l'avance, je les indiquerai à l'animateur de mon enfant ou à la gestionnaire du camp en lui envoyant un message.

ANNEXE 3 - AUTORISATIONS DES PARENTS

ACTIVITÉS OFFERTES AU CAMP	OUI	NON
J'autorise mon enfant à prendre l'autobus (si applicable) pour toutes les activités et/ou sorties qui pourraient se dérouler pendant l'été. Lesdites activités seront annoncées au préalable.		
J'autorise mon enfant à se déplacer à pied (si applicable) accompagné de son animateur et de son groupe afin de se rendre à des activités à distance de marche du Centre du Tricentenaire. Je serai toujours averti à l'avance de la raison et du moment où se feront ces déplacements.		
J'autorise mon enfant à manipuler des couteaux tranchants lors des ateliers de cuisine (sous la supervision de l'animateur). <i>Non applicable aux enfants de 6 ans et moins.</i>		
J'autorise mon enfant à manger les recettes cuisinées lors des ateliers de cuisine ou découvertes (ex. : barres tendres, salades, fruits, légumes, friandises gelées (jus, yaourt, etc.) ou encore lors des activités récompenses (popcorn, bonbons, etc.). <i>J'ai déclaré toutes les allergies connues de mon enfant sur le formulaire d'inscription.</i>		

SOINS DE SANTÉ	OUI	NON
J'autorise le personnel du camp de jour à prodiguer les soins de santé à mon enfant, si nécessaire (incluant les auto-injecteurs).		
Si la situation l'exige, j'autorise également le transport de mon enfant par ambulance ou autrement dans un centre hospitalier afin de lui donner les soins exigés.		
J'autorise le personnel du camp de jour à vérifier la tête de mon enfant lors d'une crise de « poux » présente auprès des enfants.		
J'autorise le personnel du camp de jour à mettre de la crème solaire au besoin à mon enfant.		
J'autorise le personnel du camp de jour à mettre de l'antimoustique au besoin à mon enfant.		

PISCINE ET APTITUDE À LA NAGE	OUI	NON
Votre enfant sait nager : ☐ Très bien ☐ Moyennement bien ☐ Très peu ☐ Pas du tout	----	----
Doit-il porter un vêtement de flottaison à la barboteuse?		
Doit-il porter un vêtement de flottaison à la piscine (partie peu profonde)?		
Doit-il porter un vêtement de flottaison à la piscine (partie profonde)?		

COPIE DU PARENT

ARRIVÉE-DÉPART

	OUI	NON
J'autorise mon(mes) enfant(s) à quitter seul(e)(s) les lieux du camp de jour. Si oui, précisez l'heure de départ : _____ ☐ À pied ☐ À vélo Autres spécifications (si nécessaire) : _____ _____		

PHOTOS ET VIDÉOS

	OUI	NON
J'autorise le personnel du camp de jour à prendre des photos et des vidéos de mon(mes) enfant(s) dans le cadre des activités du camp de jour et à les diffuser dans le groupe Facebook privé du camp de jour 2024		
J'autorise la Municipalité de Champlain à utiliser les photographies ou vidéos à des fins de promotion locale (réseaux sociaux du service des loisirs, Champlinois, affiches promotionnelles futures, site internet, etc.) dans laquelle apparaît mon enfant dans le cadre du camp de jour.		

J'ai pris connaissance du Guide des parents et des formulaires d'engagements et d'autorisations du parent et je m'engage à m'y conformer. De plus, j'atteste que toutes les informations fournies à ce jour sont véridiques.

ANNEXE 4

PROGRAMME D'INTÉGRATION DES ENFANTS AYANT DES BESOINS PARTICULIERS

Annexe 4.1 Programme

Annexe 4.2 Formulaire



Programme d'intégration des enfants ayant des besoins particuliers au camp de jour de la municipalité de Champlain

Qu'est-ce que le camp de jour de la municipalité de Champlain?

Le camp de jour de Champlain est destiné aux enfants de 4* à 12 ans (*maternelle 4 ans complétée), demeurant dans la municipalité de Champlain ou dans une municipalité environnante qui n'offre pas de camp de jour.

Nous y proposons des activités de loisirs variées, adaptées à l'âge de nos participants et favorisant la vie de groupe. Celles-ci sont animées par nos animateurs, nos spécialistes invités ou par des professionnels (activités spéciales).

Les enfants sont divisés en plusieurs groupes, selon les âges scolaires, et respectent les ratios établis par l'Association Québécoise des Camps.

Chaque été, selon la période et la durée établie dans le guide du parent de l'année visée par la demande, les animateurs feront vivre aux enfants des expériences enrichissantes et encadrées, conçues pour leur permettre de socialiser, de créer des liens, de se développer et surtout d'avoir du plaisir!

À quoi peut-on s'attendre lors d'une journée au camp de jour?

Voici différentes activités que l'on peut retrouver dans la programmation du camp de jour.

Des rassemblements : C'est lorsque tous les enfants se regroupent afin de vivre une animation très dynamique de type jeux de foule, spectacle, chanter des chansons et/ou s'activer avant de commencer la journée.

Des jeux structurés : En petit ou grand groupe, les jeux structurés visent à faire bouger les jeunes, résoudre des problèmes et/ou développer des stratégies de coopération dans un environnement ludique ou compétitif sain.

Des jeux libres : Sous la supervision d'un animateur, l'enfant doit être en mesure de s'occuper seul ou avec les autres enfants sans consigne claire, avec du matériel diversifié. L'enfant doit avoir l'autonomie requise pour gérer son temps et ses émotions, avoir des interactions sociales variées, respecter le matériel à sa disposition.

Des jeux sportifs : En petit ou grand groupe, les jeux sportifs amènent les enfants à s'activer de façon soutenue en suivant les règles du jeu tout en gardant un esprit ludique et de saine compétition.



Des activités artistiques : Seul ou en collaboration avec d'autres jeunes, ces activités visent à stimuler la créativité de l'enfant ou son habileté à suivre un modèle en utilisant le matériel proposé adapté à son âge (peinture, ciseau, colle, crayons, objets de la nature, objets recyclés, etc.).

Des activités culinaires : En petit groupe, un animateur supervise les enfants dans leur expérimentation de différentes techniques culinaires et ont la chance de goûter le résultat de leurs recettes. Les techniques ainsi que les outils de cuisine utilisés sont adaptés à l'âge des enfants.

Activités scientifiques : En petit groupe, l'enfant a l'opportunité de faire des activités scientifiques adaptées à son groupe d'âge. Ces activités peuvent représenter certains risques/dangers qui doivent être contrôlés par le respect de consignes précises, de mesures de protection (port de lunettes de protection, de gants, etc.) et d'un certain niveau de concentration pour manipuler du matériel qui peut être fragile.

Périodes calmes à la bibliothèque : En petits groupes, les enfants ont l'occasion d'aller passer du temps à la bibliothèque municipale où ils peuvent feuilleter et lire des livres ou s'occuper à des jeux calmes sans déranger les autres utilisateurs de la bibliothèque.

Des activités aquatiques : En grand groupe, les enfants ont accès aux jeux d'eau du parc de la municipalité de Champlain. Des sorties spéciales à des piscines publiques ou parcs aquatiques sont également possibles selon la programmation des activités de l'été. L'enfant doit être autonome dans sa préparation à l'activité, entre autres pour mettre/enlever son maillot de bain.

Des sorties et activités spéciales : Selon la programmation établie, les enfants du camp ont la chance de faire des sorties en autobus, de faire des activités spéciales et d'assister à des prestations d'invités spéciaux. Selon le type d'activités, celles-ci se déroulent en petit ou grand groupe.

Des déplacements : Menés par leur animateur, en petit ou grand groupe, les enfants ont à se déplacer fréquemment. Que ce soit d'un local à l'autre, d'un bâtiment à l'autre (école, bibliothèque, centre Tricentenaire) ou d'un site à l'autre (différents terrains sportifs, parc, belvédère de la fabrique, etc.), les enfants doivent effectuer les déplacements en suivant les règles de sécurité.

La gestion de leurs repas et collations : Les périodes de repas et de collations se déroulent en petit ou grand groupe selon le contexte. Les enfants sont amenés à être autonomes dans la gestion de routine de repas et d'hygiène alimentaire.



Objectif du programme d'intégration

Le programme d'intégration du camp de jour de Champlain a pour objectif :

- D'intégrer les enfants ayant des besoins particuliers au sein d'un groupe régulier;
- De favoriser leur participation active pendant les activités régulières du groupe;
- De leur permettre de vivre une expérience de loisir diversifiée, sécuritaire et plaisante;
- De leur permettre de socialiser dans un environnement stimulant et encadré.

Pour bénéficier du programme d'intégration, l'enfant doit avoir la capacité et l'intérêt de participer à la majorité des activités inscrites à la programmation avec le soutien d'un accompagnateur. Un enfant qui se désorganise plusieurs fois par jour, nécessitant une programmation majoritairement en parallèle du groupe ou qui a des comportements mettant en danger sa sécurité ou celles des autres, ne présente malheureusement pas le profil nécessaire pour une expérience d'intégration optimale à notre camp de jour.

La nature du service d'accompagnement

Le service peut prendre différentes formes, soit de l'aide ponctuelle ou de l'accompagnement. Le soutien offert doit permettre à l'enfant de vivre et participer activement à des expériences diversifiées et variées de loisirs au sein d'un groupe régulier d'enfants (entre 8 et 15 enfants selon l'âge), dans le respect de ses besoins et de son bien-être, dans un environnement sécuritaire pour lui et pour les autres. Le programme d'intégration a pour but de mettre en place des accommodements raisonnables permettant à l'enfant ayant des besoins particuliers d'avoir accès à l'offre du camp, sans toutefois la dénaturer.

Le service cible les besoins de l'enfant auxquels nous pouvons répondre. La municipalité de Champlain et les parents ont une responsabilité partagée pour convenir des accommodements favorisant l'intégration de l'enfant. Il se peut que le service offert varie selon la disponibilité de nos ressources humaines, au niveau de l'horaire (temps complet/partiel, horaire réduit, etc.), et ce qui convient le mieux aux besoins de l'enfant.

Les accompagnateurs sont des employés, âgés de 15 ans et plus qui ont reçu une formation de base en animation et en accompagnement. Nous nous efforçons d'embaucher des étudiants ou professionnels œuvrant dans les domaines connexes à l'animation et l'intervention (technicien en éducation spécialisé, étudiant en adaptation scolaire, éducateur en service de garde, etc.), mais nous ne pouvons garantir d'avoir ce type de candidat et n'avons pas l'obligation d'engager ces personnes pour un poste d'accompagnateur.



L'aide ponctuelle

L'aide ponctuelle représente une attention un peu plus personnalisée portée à l'enfant ayant des besoins particuliers par son animateur ou un aide-animateur de groupe. L'enfant n'a pas besoin d'un accompagnateur à ratio réduit, mais l'animateur pourrait recevoir un plan avec des stratégies ou des interventions particulières à mettre en place favorisant l'intégration de l'enfant dans son groupe sans que celui-ci soit accompagné. Ce type de service peut être offert à un enfant qui a peu de besoins et qui ne nécessite pas de période de pause ou de retrait momentané du groupe.

L'aide fréquente ou constante

L'accompagnement est un service qui offre une présence à l'enfant ayant des besoins particuliers pour favoriser sa participation sociale et le soutenir dans ses incapacités. Cela vise à l'aider à réaliser lui-même l'action demandée et non d'intervenir afin de réaliser l'action à sa place. Le soutien par l'accompagnateur se fait de plusieurs manières: gestion des émotions (anxiété, impulsivité, etc.), entrer en relation adéquatement avec ses pairs, communication adaptée, participation active à un jeu de groupe, comprendre et respecter les consignes, aide aux déplacements, assistance personnelle (hygiène, alimentation, habillement), etc.).

Un accompagnateur peut soutenir plusieurs enfants en même temps dans un même groupe en travaillant en collaboration avec l'animateur de ce groupe. Ce dernier anime les activités et est responsable de la vie de groupe et l'accompagnateur s'assure de la compréhension des consignes, de l'adaptation de l'horaire ou des activités pour le jeune ayant des besoins particuliers.

Ce type de soutien peut être offert à des enfants de groupes différents pour des besoins ponctuels ou à un ou des enfants d'un même groupe, s'ils ont des besoins plus soutenus.

Clientèle admissible

L'enfant admissible à l'évaluation des besoins pour une intégration en camp de jour régulier doit respecter les critères suivants :

- Être âgé de 4 à 12 ans (maternelle 4 ans complétée pour les enfants de 4 ans et un maximum de 12 ans au 24 juin de l'année courante)
- Être en mesure de respecter le code de vie du camp
- Être en mesure de fonctionner sans risque pour sa sécurité et celle des autres (enfants et animateurs)
- Être un enfant ayant des besoins particuliers ou ayant besoin d'assistance



L'admissibilité de la demande

Pour qu'une demande soit admissible et analysée en comité d'évaluation, le parent ou tuteur de l'enfant doit remplir le «formulaire d'évaluation des besoins» avant la date indiquée sur le formulaire d'évaluation des besoins de l'enfant. Une seule demande d'accompagnement peut être déposée par enfant.

Le parent de l'enfant doit donner les autorisations nécessaires à la municipalité de Champlain d'échanger des informations avec les différents professionnels qui gravitent autour de son enfant.

L'analyse de la demande

Un comité d'évaluation formé de représentants de la municipalité de Champlain et de partenaires se réunira dans les jours suivant la date maximale de dépôt. Ils analyseront toutes les demandes reçues.

Pour chacune d'elles, le comité :

- S'assure de l'admissibilité de la demande;
- Évalue la capacité de l'enfant à s'intégrer dans un groupe de camp régulier et à participer activement aux activités de son groupe et du camp, et ce, dans le respect de son bien-être, de sa sécurité et celle des autres tout en respectant l'offre de service du camp;
- Évalue le niveau d'autonomie de l'enfant et du soutien nécessaire;
- Détermine le type de service requis par l'enfant (aide ponctuelle, accompagnement à ratio réduit, diminution de ratio en groupe régulier, etc.).
- Dans la mesure du possible, il propose des alternatives et mesures d'accommodements raisonnables.

Par la suite, la responsable du camp communiquera avec les parents pour les informer de l'admissibilité de la demande d'accommodement et du niveau de soutien identifié pour leur enfant.



Les modalités d'accommodement pour toutes les demandes reçues sont conditionnelles à :

- À la capacité et l'intérêt de l'enfant à participer activement aux activités de son groupe;
- La capacité d'accueil du camp;
- Les ressources humaines disponibles;
- La possibilité de jumelage;
- La possibilité d'avoir accès à un encadrement sécuritaire et de qualité;
- La réception de tous les documents requis dûment remplis par les parents et/ou intervenant(s), et ce, aux dates exigées.

Si le comité considère la demande d'accommodement comme excessive et qu'aucune autre modalité d'accommodement n'a été trouvée entre les parties prenantes, l'inscription de l'enfant pourrait être refusée.

Une contrainte peut être jugée comme excessive dans les cas où l'accommodement exige :

- Un changement ou une adaptation qui nuirait au fonctionnement de l'organisme, du service (Fonctionnement et organisation du travail);
- Une atteinte réelle et importante à la sécurité ou aux droits d'autrui (Sécurité et droits d'autrui)
- Un aménagement qui nécessiterait un investissement majeur et excessif pour l'organisation (Ressources financières)

L'application du code de vie

Le camp a des règles et un code de vie encadrant la participation de tous les enfants du camp de jour. Les jeunes bénéficiant d'un accompagnement n'y font pas exception. Le programme d'intégration vise à aider les enfants avec des besoins particuliers à respecter ces règles. Le camp de jour de la municipalité de Champlain peut, après avoir respecté les séquences d'interventions prévues dans le code de vie et s'être assuré d'avoir mis en place l'ensemble des interventions possibles selon la réalité du terrain, mettre un terme au séjour d'un enfant au camp, qu'il bénéficie des services du programme d'intégration ou non, en conformité avec sa politique de remboursement.



La participation de l'enfant :

Pendant l'été : La collaboration entre le camp, les parents/tuteurs de l'enfant et les autres intervenants gravitant autour de l'enfant est primordiale. Cela permet des ajustements rapides aux interventions et favorise grandement l'expérience en camp de l'enfant. Si en cours d'été, le portrait des besoins de l'enfant vient qu'à changer, il devra faire l'objet d'une nouvelle analyse. Tous les accommodements raisonnables possibles et solutions alternatives seront alors évalués ainsi que le fait de mettre fin à l'inscription du jeune si le camp de jour n'est pas en mesure d'offrir le ou les services dont l'enfant a besoin.

À la fin de l'été : La participation au camp de jour de l'enfant ayant bénéficié du programme d'intégration sera évaluée à la fin de l'été. Cela a pour but d'émettre des recommandations pour l'été prochain et d'améliorer nos services. Une communication avec les autres intervenants du jeune et les parents peut être faite afin de les informer des réussites, défis et interventions réalisées pendant l'été.

Pour toutes questions ou informations supplémentaires, veuillez communiquer avec le service des loisirs au 819-295-3166, loisirs@municipalite.champlain.qc.ca

Important : Soumettre une demande ne confirme pas l'accompagnement de l'enfant ni même sa place au camp de jour. Étant donné le processus d'analyse et le recrutement qui peut être nécessaire, toute demande reçue après la date butoir mentionnée sur le formulaire peut restreindre le nombre de semaines d'accompagnement selon la disponibilité des ressources ou même entraîner un refus.



FORMULAIRE D'ÉVALUATION DES BESOINS DE L'ENFANT

Programme d'intégration pour les enfants ayant des besoins particuliers au camps de jour

Ceci n'est pas le formulaire d'inscription au camp de jour

Le parent/tuteur de l'enfant doit prendre connaissance du *Programme d'intégration pour les enfants ayant des besoins particuliers aux camps de jour* afin de connaître les critères d'admissibilité et la nature du service offert. Le formulaire doit être transmis à la responsable du camp de jour au plus tard, le **9 avril**. Pour que la demande de soutien soit admissible,

Section réservée au camp de jour

		Date d'entrée	Heure d'entrée	Inscription complétée ☐ Non ☐ Oui
--	--	---------------	----------------	--

1. Renseignements sur l'identité de l'enfant et ses parents/tuteurs

Nom de l'enfant		Prénom	
Adresse principale (numéro, rue, appartement)			
Ville	Province QC	Code postal	Téléphone (résidence)
Date de naissance (aaaa-mm-jj)		Âge (au 30 septembre) Ans	Genre ☐ F ☐ M
Parent 1 - Nom du parent ou du responsable	Prénom		Lien avec l'enfant
Téléphone (résidence)	Téléphone (cellulaire)		Courriel
Parent 2 - Nom du parent ou du responsable	Prénom		Lien avec l'enfant
Téléphone (résidence)	Téléphone (cellulaire)		Courriel
L'enfant habite avec ☐ ses deux parents ☐ parent 1 ☐ parent 2 ☐ Autre (précisez) :		L'enfant a une sœur ou un frère qui sera aussi inscrit au camp de jour : ☐ Non ☐ Oui Si oui, quel est l'âge de cet(ces) enfant(s) :	
L'enfant fréquente présentement l'école : ☐ Non ☐ Oui à temps plein ☐ Oui à temps partiel (précisez le nombre d'hres) :			
Si oui, quel est le nom de son école?		Est-il dans une classe régulière ou adaptée ? ☐ Régulière ☐ Adaptée (précisez) :	
Quel est l'horaire de fréquentation de l'enfant : - école : hre d'arrivée : h / hre de départ : h - service de garde : hre d'arrivée le matin : h / hre de départ en fin de journée : h / ☐ l'enfant ne fréquente pas le service de garde			
Description des services particuliers offerts par l'école :			
Titre de l'intervenant	Nombre d'hres/sem	Environnement	☐ l'enfant ne bénéficie pas de services particuliers offerts par l'école
		☐ en classe ☐ hors classe	
		☐ en classe ☐ hors classe	

2. Historique et accompagnement

Votre enfant a-t-il déjà fréquenté un camp de jour ? ☐ Oui ☐ Non (si non, passez à la section 4)	Quel site fréquentait-il?	Été le plus récent (année) :	Bénéficiait-il d'un accompagnement? ☐ Non ☐ Oui
Dans la dernière année, y a-t-il eu des changements significatifs dans la vie de l'enfant qui ont une incidence sur ses comportements? ☐ Non ☐ Oui, précisez : (si non, passez à la section 4)			
Est-ce que ces changements ont eu un impact sur les comportements de l'enfant? ☐ Impact positif ☐ Impact négatif ☐ Aucun impact Précisez :			

3. Statut du diagnostic de l'enfant (facultatif)

Votre enfant a-t-il <u>reçu</u> un diagnostic? ☐ Non ☐ Oui	Votre enfant est-il <u>en attente</u> d'un diagnostic ☐ Non ☐ Oui (si oui, inscrire les coordonnées du professionnel avec lequel vous avez amorcé des démarches pour établir un diagnostic dans la section 4)
---	---

4. Intervenant(s) de l'enfant (éducateur spécialisé, travailleur social, psychologue, etc.)					
	CIUSSS MCQ				
Intervenant(s)	Direction DI-TSA-DP	Direction Jeunesse-Famille	Direction de la protection de la jeunesse (DPJ)	École (Précisez le nom)	Autre (Précisez)
Nom du professionnel	☐	☐	☐		
Titre					
Téléphone (incluant le numéro du poste) et <u>courriel</u>					
Nom du professionnel	☐	☐	☐		
Titre					
Téléphone (incluant le numéro du poste) et <u>courriel</u>					
☐ Aucun intervenant ne suit mon enfant.					

5. Nature des limitations de l'enfant en lien avec sa participation au camp de jour			
☐ Déficience intellectuelle	☐ légère	☐ moyenne	☐ sévère
Précisez :			
☐ Trouble du spectre autistique (TSA)	☐ niveau 3 – besoin de soutien très important	☐ verbal	☐ non verbal
	☐ niveau 2 – besoin de soutien important		
	☐ niveau 1 – besoin de soutien		
☐ Trouble de la communication sociale			
☐ Déficience motrice	☐ fine	☐ globale	☐ fine et globale
Précisez :			
☐ Déficience visuelle	Précisez :		
☐ Déficience auditive	Précisez :		
☐ Trouble du langage et de la parole	☐ expression	☐ compréhension	☐ mixte
Précisez :			
☐ Trouble déficitaire de l'attention	☐ sans hyperactivité (TDA)	☐ avec hyperactivité (TDAH)	
Précisez :			
☐ Trouble de la santé mentale	Précisez :		
☐ Trouble du comportement	☐ Opposition	☐ Anxiété	☐ Agressivité ☐ Passivité
☐ Santé particulière (ex. : allergies sévères, épilepsie, diabète avec ou sans pompe...)	Précisez :		
☐ Peurs, phobies importantes	Précisez :		
☐ Autre	Précisez :		

6. Portrait des comportements de l'enfant				
Est-ce que l'enfant adopte les comportements suivants?				
COMPORTEMENTS	FRÉQUEMMENT	PARFOIS	RAREMENT	JAMAIS
Mord	☐	☐	☐	☐
Crache	☐	☐	☐	☐
Frappe	☐	☐	☐	☐
Bouscule	☐	☐	☐	☐
Crie	☐	☐	☐	☐
Utilise un langage inapproprié (insulte ou blasphème)	☐	☐	☐	☐

COMPORTEMENTS (suite)	FRÉQUEMMENT	PARFOIS	RAREMENT	JAMAIS
Opposition aux consignes et aux règles	☐	☐	☐	☐
S'éloigne du groupe (fugue)	☐	☐	☐	☐
Brise le matériel	☐	☐	☐	☐
Intolérance au bruit	☐	☐	☐	☐
Éveil sexuel	☐	☐	☐	☐
Difficulté avec les transitions d'activités	☐	☐	☐	☐
Difficulté à gérer les situations imprévues	☐	☐	☐	☐
Difficulté à déroger de ses routines ou rituels	☐	☐	☐	☐
Inconfort tactile (n'aime pas être touché)	☐	☐	☐	☐
Fatigue excessive après un effort jugé normal pour un enfant de son âge	☐	☐	☐	☐

7. Interventions privilégiées

De quelle façon doit-on intervenir en présence de l'un de ces comportements?

8. Évaluation du niveau de soutien nécessaire

Lors des situations de vie énoncées, l'enfant a besoin :

SITUATIONS	Aide constante	Aide fréquente	Aide ponctuelle	Supervision verbale	Aucune aide
1. Autonomie					
Habillement (ex. : se vêtir, attacher ses souliers)	☐	☐	☐	☐	☐
Hygiène personnelle (ex. : toilette) Port de couches : ☐ Oui ☐ Non Précisez :	☐	☐	☐	☐	☐
Alimentation (ex. : repas et collation) Précisez :	☐	☐	☐	☐	☐
Gérer ses effets personnels (ex. : boîte à lunch, sac à dos, etc.)	☐	☐	☐	☐	☐
Rester avec le groupe	☐	☐	☐	☐	☐
Éviter les situations dangereuses (conscience du danger)	☐	☐	☐	☐	☐
2. Participation aux activités					
Stimulation à la participation	☐	☐	☐	☐	☐
Interaction avec les adultes	☐	☐	☐	☐	☐
Interaction avec les autres enfants	☐	☐	☐	☐	☐
Fonctionnement en groupe	☐	☐	☐	☐	☐
Activité de motricité fine (bricolage, manipulations, insertions, etc.)	☐	☐	☐	☐	☐
Activité de motricité globale (sports, jeux psychomoteurs, ballon, etc.)	☐	☐	☐	☐	☐
Baignade	☐	☐	☐	☐	☐

SITUATIONS (suite)	Aide constante	Aide fréquente	Aide ponctuelle	Supervision verbale	Aucune aide
3. Communication					
Compréhension des consignes	☐	☐	☐	☐	☐
Se faire comprendre	☐	☐	☐	☐	☐
4. Déplacement (Si l'enfant se déplace en fauteuil roulant, passez à la question suivante)					
Marche en terrain accidenté	☐	☐	☐	☐	☐
Marche sur de longues distances	☐	☐	☐	☐	☐
Escaliers	☐	☐	☐	☐	☐
Autobus	☐	☐	☐	☐	☐

8. Évaluation du niveau de soutien nécessaire (suite)

Lors des situations de vie énoncées, l'enfant a besoin :

SITUATIONS	Oui	Non	Précisez
5. Aide à la mobilité			
Utilisation d'un fauteuil roulant	☐	☐	
Utilisation d'une marchette	☐	☐	
Utilisation d'une canne ou de béquilles	☐	☐	
Autre	☐	☐	
6. Aide à la communication			
Utilisation de pictogrammes, tableau, ordinateur	☐	☐	
Langage des signes	☐	☐	
Gestes	☐	☐	

9. Existe-t-il une raison qui empêcherait ou limiterait la participation de l'enfant à une journée régulière de camp de jour (ex. : durée de la journée (7h30 à 17h30), type d'activités, chaleur excessive, etc.)?

☐ Non ☐ Oui (si oui, précisez :)

10. Sur une échelle de 0 à 3, 3 étant le plus élevé, quel est le niveau d'intérêt de votre enfant à participer au camp de jour cet été?

☐ 3 ☐ 2 ☐ 1 ☐ 0 (aucun) ☐ Ne sais pas

Commentaires :

11. Y a-t-il d'autres renseignements importants à connaître afin de mettre en place, pour l'enfant, des mesures pour :

- faciliter son autonomie Précisez :

- faciliter sa participation Précisez :

- limiter ou contrôler des situations de désorganisation Précisez :

12. Recommandation d'un intervenant

CETTE SECTION DOIT ÊTRE REMPLIE UNIQUEMENT PAR UN INTERVENANT (CIUSSS, ÉCOLE, ORGANISME GESTIONNAIRE DE CAMP DE JOUR, ETC.)

Message destiné à l'intervenant

Au moment de réaliser une demande au *Programme d'intégration pour les enfants ayant des besoins particuliers aux camps de jour*, le parent/tuteur de l'enfant a rempli un formulaire contenant plusieurs renseignements sur les besoins de l'enfant. Votre expertise est essentielle pour nous, car elle sera un complément important dans l'analyse du niveau de soutien requis pour l'enfant.

Vos réponses nous guideront aussi dans la mise en œuvre des recommandations et des accommodements nécessaires pour favoriser la participation active aux activités et permettre une intégration optimale l'enfant.

Vous devez consulter le programme¹ afin de vous familiariser avec les objectifs et la nature exacte du service offert.

Identification de l'enfant

Nom de l'enfant	Date de naissance
-----------------	-------------------

Activités	Aide constante	Aide fréquente	Aide ponctuelle	Supervision verbale	Aucune aide	Ne sais pas
Rassemblement (participe aux activités où il y a une grande foule, beaucoup de bruits, musique forte)	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Sécurité (fait le choix de comportements qui assure la sécurité à lui-même, assure la sécurité des autres enfants et des adultes)	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Déplacements et accessibilité (suit le un groupe, se place en rang, marche plusieurs minutes, est en mesure de se déplacer sur un terrain pouvant être accidenté, accès au site de camp de jour)	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Communications <u>Expression</u> : Être en mesure de s'exprimer (communication verbale ou non verbale, utilisation d'outils ou de signes, capacité à verbaliser ses émotions) <u>Compréhension</u> : Être en mesure de comprendre (comprend les adultes quand ils lui parlent, comprend les consignes et les limites) <u>Interaction</u> : Entrer en relation avec les autres (interagir avec les autres pour avoir des liens, joue et échange avec les autres jeunes, utilise des stratégies d'interaction de façon appropriée)	☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐
Jeux structurés (attend son tour, se concentre pour pratiquer une activité durant 15 à 45 minutes, selon l'âge)	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Jeux sportifs (sait gérer l'esprit de compétition, respecte les consignes, sa motricité globale est suffisante pour jouer au rythme du groupe)	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Activités artistiques (en mesure de suivre un modèle, sa motricité fine lui permet d'utiliser du matériel spécialisé – ciseau, colle, etc.)	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Repas (demeure assis au sol ou sur une table de pique-nique, est autonome, gère sa boîte à lunch : je mange quoi et dans quel ordre?)	☐	☐	☐	☐	☐	☐

¹ Programme d'intégration pour les enfants ayant des besoins particuliers au camps de jour de la Municipalité de Champlain disponible à l'adresse suivante :

http://www.municipalite.champlain.qc.ca/fr/services-des-loisirs_33.html

Mise à jour février 2024

Activités (suite)	Aide constante	Aide fréquente	Aide ponctuelle	Supervision verbale	Aucune aide	Ne sais pas
Piscine (s'il y a lieu) (se change de vêtements, gère ses objets personnels, participe à la période de baignade malgré le bruit et les éclaboussures)	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Sorties (prend l'autobus, visite de nouveau environnement, changement de la routine)	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Capacité d'adaptation (s'adapte aux bouleversements à l'horaire, changement de moniteur ou d'accompagnateur, modification des règles d'un jeu, s'adapte lors des moments de transitions)	☐	☐	☐	☐	☐	☐

Dans le cas d'une désorganisation	
Comportements observables (fréquence, intensité, durée)	Interventions à privilégier

Accommodements à mettre en place
Selon vous, quelles sont les mesures à mettre en place pour que l'enfant puisse intégrer le camp de jour? (ex. : accompagnement en ratio réduit, horaire, transitions, aide à la communication, aménagement physique, matériel...)

Recommandations pour les services estivaux	
1. Une aide ponctuelle sans accompagnement serait suffisante :	☐ Non ☐ Oui (si oui, passez à la question 4)
2. L'enfant doit obtenir un accompagnement selon le ratio suivant : (avoir en tête que l'enfant participe à des activités d'un camp de jour dans un groupe régulier et que l'accompagnement est réalisé par un étudiant de 15 ans et plus)	☐ 1 accompagnateur / 1 enfant intégré dans un groupe ☐ 1 accompagnateur / 2 enfants intégrés dans un même groupe ☐ 1 accompagnateur sur le site / 3 enfants intégrés dans différents groupes ☐ Autre, précisez :
3. L'accompagnement idéal serait réalisé par :	☐ une femme ☐ un homme ☐ sans importance
4. L'enfant peut intégrer un groupe de :	☐ son âge ☐ plus jeune ☐ plus vieux

Signature de l'intervenant	
Je reconnais avoir lu et compris l'offre de service du Programme d'intégration pour les enfants ayant des besoins particuliers au camps de jour de la municipalité de Champlain.	Initiales
Nom	Date (aaaa/mm/jj)
Organisation	Téléphone (incluant le numéro du poste)
Titre	Courriel

IMPORTANT

Cette section du « Formulaire d'évaluation des besoins de l'enfant » doit être remise au répondant de l'enfant, car elle fait partie intégrante de la demande qui doit être transmise à l'organisme gestionnaire de camp de jour le **9 avril au plus tard.**

13. Quels sont les forces et les intérêts de l'enfant?

14. Participation de l'enfant à d'autres activités de loisir pendant l'année

Votre enfant participe-t-il à d'autres activités de loisir pendant la période des mois de septembre à mai?

☐ Non ☐ Oui

Si oui, quelle(s) activité(s)?

Et auprès de quelle(s) organisation(s)?

Durant ces activités, bénéficiait-il d'un accompagnement

☐ Non ☐ Oui

Si oui, selon quel ratio d'accompagnement (animateur/enfant)

☐ 1/1 ☐ 1/2 ☐ 1/3 ☐ Autre :

15. Horaire de fréquentation de l'enfant au camp de jour

Nous devons prévoir les périodes de fréquentation de votre enfant afin de lui apporter le soutien nécessaire durant sa présence au camp de jour. Décrivez la fréquentation prévue.

Horaire de fréquentation prévu (heures d'arrivée et départ prévues)

Dates prévues de vacances

16. Consentements, autorisations et signature du répondant

*** Veuillez lire attentivement chaque affirmation et apposer vos initiales dans la case prévue à cette fin. ***

1. Je reconnais avoir lu et compris l'offre de service du *Programme d'intégration pour les enfants ayant des besoins particuliers au camps de jour de la Municipalité de Champlain*.

2. Je déclare que les renseignements fournis dans le présent formulaire sont complets.
Dans le cas contraire, le comité d'analyse se réserve le droit de considérer la demande non admissible.

3. Je comprends que si le portrait des besoins de mon enfant venait à changer entre la tenue du comité d'analyse et le début du camp de jour ou pendant la réalisation du camp se jour,
la demande de mon enfant devra faire l'objet d'une nouvelle analyse.

4. **J'autorise** les personnes directement impliquées dans la gestion du *Programme d'intégration et les personnes-ressources* dont les coordonnées sont mentionnées dans ce formulaire, **à communiquer ensemble**, et ce, afin **d'échanger sur les besoins de l'enfant et d'obtenir des renseignements complémentaires si besoin.**

5. Je m'engage à informer de ma présente demande les personnes-ressources dont les coordonnées sont mentionnées dans ce formulaire. De plus, je les autorise à fournir des renseignements complémentaires pour permettre l'analyse de ma demande.

6. Je m'engage à respecter la décision du comité d'analyse.

7. Je m'engage à collaborer avec le personnel dès que celui-ci en fait la demande.

Signature

Date (aaaa/mm/jj)

Nom en lettres majuscules

Lien avec l'enfant

Le formulaire doit être transmis à l'organisme gestionnaire de camp de jour le **9 avril au plus tard.**